



76-2017

Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

DELIBERATION N°76-2017 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT DU SICTIAM

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°76-2017 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT DU SICTIAM

Monsieur le Président informe les membres du Comité que la société Altitude Infrastructure, devenue la société THD 06 a signé avec le SICTIAM une convention de Délégation de Service Public le 18 janvier 2016, notifiée au délégataire le 8 février 2016, pour l'exploitation et la commercialisation du Réseau de communications électroniques à très haut débit des Alpes-Maritimes.

Un avenant N°1 a été signé le 20 avril 2017 approuvé par le comité syndical du 10 mars 2017.

A la suite d'échanges intervenus entre le SICTIAM et la société THD 06, il est apparu que certaines modifications devaient être apportées à la convention.

L'avenant N°2 joint en annexe a pour objet de préciser les relations administratives et financières entre le SICTIAM et le délégataire, s'agissant de la prise en charge, par ce dernier, des frais d'occupation des infrastructures de génie civil d'Orange.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'avenant n°2 qui sera présenté au prochain comité syndical

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 22/09/2017
Date d'affichage : 13/10/2017